Hanovre (All.) : un demandeur d’asile soudanais jugé pour le viol et le meurtre d’une SDF de 63 ans (MàJ : Mohamad A. condamné à 10 ans de prison)

30/01/2019 à 21h11

30/01/2019

Il a violé une femme âgée psychiquement malade, lui a fermé la bouche et le nez pendant le crime tout en pressant violemment sa main sur son cou pour l’empêcher de crier. Ce faisant, Mohamad A., 48 ans, a étouffé sa victime, Susanne M., 63 ans.

Ce mercredi a été rendu le jugement contre ce demandeur d’asile venu du Soudan : **dix années de prison pour viol ayant entraîné la mort**.

L’avocat général avait requis 13 années de prison […]. La cour d’assises en a jugé autrement. **Wolfgang Rosenbusch, juge : “Nous ne pouvons pas déterminer avec la certitude nécessaire que l’accusé a délibérément pris le risque de tuer sa victime.”**

[…]

En raison de sa tendance à commettre des délits sous l’influence de l’alcool, le tribunal a ordonné que le violeur soit placé dans une **clinique de désintoxication.** Il doit auparavant passer **3 ans en prison** (en tenant compte de la

détention préventive depuis le mois d'août), pour apprendre pendant ce temps l'allemand afin que la thérapie ait du succès.

[…] Clemens Anger, son défenseur : **"Je pense que mon client sera en liberté dans un peu moins de cinq ans."**

(Traduction Fdesouche)

Bild

27/01/2019

Hanovre – Il a tué une femme (63 ans) SDF en l'étouffant durant un rapport sexuel non consenti jusqu'à ce qu'elle suffoque.

Depuis vendredi, l'assassin présumé de Susanne M. est jugé devant le tribunal régional de Hanovre.

Selon l'accusation, Mohamad A. (48 ans) a violé et étranglé la femme dans un terrain de jeu.

Le demandeur d'asile soudanais débouté (onze identités différentes) prétend qu'il n'avait pas remarqué que sa victime était morte.

Il dit avoir donné 30 euros à Susanne M. pour du sexe. Quand elle n'a pas voulu, il s'est agrippé à son cou – et l'a violée.

"Quand je suis parti, elle bougeait encore", a-t-il dit au juge d'instruction.

Susanne M. avait des problèmes psychologiques, était malade du cœur et des poumons, prenait des médicaments.

BILD